

DCI - 5
Parcours crédit immobilier
(10'32'12)

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 10h32

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :
01 87 66 02 19

F-mail :
contact@assuraforma.fr

NDA :
76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 1 : La réglementation LCB-FT

Chapitre 1 : Définition et cadre juridique

- | | |
|---|------|
| ○ Définitions et typologies des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme | 9'11 |
| ○ Cadre juridique et réglementaire | 9'17 |
| ○ Les organismes assujettis à la réglementation LCB-FT | 6'18 |
| ○ Les autorités et instances impliquées en matière de LCB-FT | 9'08 |

Chapitre 2 : Connaître les obligations pesant sur les organismes

- | | |
|--|-------|
| ○ Les obligations organisationnelles en matière de LCB-FT | 9'40 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT | 10'33 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance allégée | 5'03 |
| ○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance renforcée | 6'28 |
| ○ Les obligations en matière de gel des avoirs | 4'22 |
| ○ Les obligations déclaratives en matière de LCB-FT | 9'37 |

Chapitre 3 : Organiser la lutte contre le blanchiment au sein et en dehors des groupes

- | | |
|--|-------|
| ○ Les entités concernées par l'échange d'informations dans le cadre du dispositif LCB-FT | 9'31 |
| ○ Le périmètre des informations susceptibles d'être échangées dans le cadre du dispositif LCB-FT | 4'45 |
| ○ L'organisation et la sécurisation de l'échange d'informations en matière de LCB-FT | 10'29 |

Chapitre 4 : Recourir à des tiers pour la mise en œuvre des obligations de vigilance

- | | |
|---|------|
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 1 | 8'53 |
| ○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 2 | 9'41 |
| ○ Le recours à l'externalisation pour la mise en œuvre des obligations de vigilance | 4'07 |

Chapitre 5 : Connaître les modalités de contrôle et les sanctions encourues

- | | |
|--|-------|
| ○ Les sanctions pénales et civiles en matière de LCB-FT | 9'50 |
| ○ Le contrôle et les sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT | 8'08 |
| ○ Quiz | 10'00 |

TOTAL : **2'35'09**

Module 2 : Le crédit immobilier

Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un crédit immobilier ?

Introduction : tout comprendre sur le crédit immobilier	1'02
Le taux nominal, le taux fixe et le taux variable	7'40



DCI - 5

Parcours crédit immobilier (10'32'12)

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 10h32

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

La durée d'un crédit immobilier et l'application du taux
Les frais liés au crédit immobilier

11'27
2'35

Chapitre 2 : Le cadre légal du prêt immobilier

Le taux d'usure
L'offre préalable de crédit
L'acceptation de Crédit et la FISE (Fiche d'information standardisée européenne)
Quels établissements sont autorisés à distribuer du crédit immobilier ?

4'26
5'46
2'54
5'04

Chapitre 3 : Calcul de la capacité d'emprunt du demandeur

Les revenus
Les dettes
Calcul de l'endettement maximum

3'54
2'38
4'45

Chapitre 4 : De quoi dépend le taux nominal immobilier ?

Calcul du taux nominal immobilier
Qu'est-ce que le scoring bancaire ?

4'44
3'43

Chapitre 5 : Les particularités du contrat de crédit immobilier

Les particularités du contrat de crédit immobilier
Propriétaire trop endetté, faire le choix du lissage
Quiz

6'43
2'46
20'00

Chapitre 6 : Les particularités du contrat de crédit immobilier

Le prêt immobilier VEFA
Les intérêts intercalaires

5'22
10'39

Chapitre 7 : Le prêt relais

Le prêt relais immobilier
Les avantages et les inconvénients des prêts relais immobiliers

7'18
2'31

Chapitre 8 : Le prêt immobilier pour investissement locatif

Le prêt immobilier pour l'investissement locatif
Quelle différence entre le calcul de l'endettement futur avec différentiel ou avec la compensation des revenus ?
Le calcul de l'endettement futur sans différentiel ou sans la compensation des revenus
Comment sont vus le propriétaire et le locataire investisseur par les banques ?

2'04
2'28
3'07
2'32

Chapitre 9 : Les autres types de prêts à connaître

Le prêt immobilier pour investir en SCPI
Le PTZ
Quel montant du PTZ ?
Les autres critères du PTZ – Partie 1
Les autres critères du PTZ – Partie 2
Le prêt d'accès sociale (PAS)
Le prêt Action Logement
Le prêt Agri-accession du secteur agricole
Les prêts immobiliers non bancaires
Les prêts immobiliers non bancaires – le PLSA

2'47
5'45
2'26
1'55
3'36
5'38
2'35
1'21
3'38
2'43

DCI - 5
Parcours crédit immobilier
(10'32'12)

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 10h32

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :
01 87 66 02 19

F-mail :
contact@assuraforma.fr

NDA :
76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Le PEL – Le Plan d'épargne logement	3'48
Le CEL – Le Compte épargne logement	3'45
Le prêt pour achat avec travaux	11'47

Chapitre 10 : Les questions récurrentes

Que se passe-t-il si un emprunteur ne rembourse plus ?	5'07
Rembourser par anticipation	3'25
Quand est-ce qu'il ne faut pas rembourser par anticipation ?	2'00
Vidéo de clôture	1'23
L'apport personnel	3'20
Les chiffres importants du crédit immobilier	4'27
Quiz	40'00
TOTAL :	3'57'34

Module 3 : regroupement de crédits

Sous-module 1 : L'environnement du regroupement de crédits

○ Les lois régissant le regroupement de crédits - loi Murcef et loi Scrivener	9'28
○ Les lois régissant le regroupement de crédits et le surendettement	9'37
○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 1	8'55
○ Le droit du regroupement de crédits – Partie 2	6'28
○ Les opérateurs traditionnels	8'01
○ Les opérateurs historiques – Partie 1	6'24
○ Les opérateurs historiques – Partie 2	8'55
○ Les services sociaux	4'17
○ L'histoire du regroupement de crédits en France	7'06

Sous-module 2 : Le crédit à la consommation

○ Rappel de terminologie financière - Partie 1	11'15
○ Rappel de terminologie financière - Partie 2	8'46
○ Les différentes modalités de garantie des crédits	3'52
○ Les garanties - Partie 1	7'36
○ Les garanties - Partie 2	9'40
○ Les assurances	6'12
○ Les coûts associés	7'17
○ Les droits de l'emprunteur - Partie 1	7'16
○ Les droits de l'emprunteur - Partie 2	5'41
○ Les devoirs de l'emprunteur	2'41
○ Les implications d'un crédit pour le conjoint non co-emprunteur	6'59
○ Immobilier Neuf : Questions et Réponses avec Audrey Boucabeille	1'32'51

TOTAL :	3'59'29
----------------	----------------

TOTAL : 10'32'12



Mis à jour : Mai 2025

OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 10h32

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITOS

HORAIRES

Libres en E-learning

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues.

L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Compétences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations , émargement, etc..).